

### CRÉDITS :

90 crédits, Troisième cycle

### GRADE, DIPLÔME OU ATTESTATION :

Philosophiae doctor (Ph.D.)

### OBJECTIFS :

Le programme de doctorat conjoint en océanographie est axé sur des activités de recherche. Le programme vise la formation de chercheurs autonomes, capables d'œuvrer à l'avant-garde de l'océanographie en contribuant, selon une approche multidisciplinaire, à l'avancement des connaissances fondamentales et appliquées reliées aux milieux marins.

Ce programme est géré conjointement par l'UQAR et l'Université Laval.

### INFORMATION SUR L'ADMISSION :

Lieu d'enseignement	Régime	Trimestres d'admission			Étudiants étrangers		
		Aut.	Hiv.	Été	Aut.	Hiv.	Été
Campus de Rimouski	TC	✓	✓	✓	✓	✓	✓

TC : Temps complet

### CONDITIONS D'ADMISSION :

#### Base études universitaires

Les candidats doivent faire une demande d'admission auprès de l'université à laquelle appartient le professeur choisi comme directeur de recherche. Toute demande d'admission sera acheminée au Comité interuniversitaire de programme qui examinera la demande selon les critères établis suivants :

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme de maîtrise (M.Sc.) ou de DEA en sciences naturelles ou en génie.

Une moyenne supérieure à 3,2/4,3, à 3,0/4,0 ou à 11/20 au deuxième cycle est exigée. Cependant, une attention particulière sera accordée aux candidats ayant une moyenne légèrement inférieure à 3,2, mais présentant d'excellents rapports confidentiels et possédant une expérience pertinente dans le domaine marin.

Les rapports confidentiels d'évaluation ou les lettres de recommandation doivent établir sans réserve la capacité du candidat à mener des études doctorales.

Le candidat doit avoir reçu un accord favorable, à titre provisoire, de la part d'un professeur appartenant à l'une des deux universités participantes pour diriger ses travaux de recherche.

À l'Université Laval et à l'Université du Québec à Rimouski, les candidats doivent posséder une très bonne connaissance du français et une connaissance suffisante de l'anglais.

### PLAN DE FORMATION :

OCE91505	Examen doctoral (6 cr.)
OCE92505	Nouveaux développements en océanographie (3 cr.)
OCE93505	Séminaire I (3 cr.)
OCE94505	Séminaire II (3 cr.)
THESE75	Thèse (75 cr.)

Pour compléter son programme, l'étudiante ou l'étudiant doit rédiger une thèse de 75 crédits en tant qu'exigence partielle pour sa diplomation. Pour ce faire, l'étudiante ou l'étudiant doit s'inscrire en recherche aux trimestres concernés jusqu'au dépôt de sa thèse.

### OCE91505

#### Examen doctoral

**Objectif :** Permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de démontrer qu'elle ou qu'il possède les connaissances de base en océanographie, ainsi que la capacité d'appliquer ses connaissances pour la solution de problèmes faisant appel aux divers aspects de l'océanographie.

**Contenu :** L'examen doctoral est l'activité que les étudiantes et les étudiants doivent réussir à la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> session de leur inscription. La candidate ou le candidat doit réussir ce cours avant de poursuivre son projet. La candidate ou le candidat qui échoue doit reprendre l'examen à la session suivante. Un deuxième échec entraîne l'exclusion définitive du programme. Cette activité est notée selon la mention " S " ou " E " .

### OCE92505

#### Nouveaux développements en océanographie

**Objectif :** Permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de prendre connaissance des plus récents développements en océanographie, d'améliorer ses compétences et de développer des habiletés connexes à son projet de recherche.

**Contenu :** L'activité consiste en un ensemble d'actions, proposées conjointement par le comité de thèse ou le comité d'encadrement et l'étudiante ou l'étudiant. Ces actions devront contribuer à développer l'autonomie, les compétences transversales, les habiletés connexes ou à élargir la base de connaissances de l'étudiante ou de l'étudiant. L'activité devra également être approuvée par le responsable du programme de l'institution d'attache de l'étudiant (UQAR à Rimouski, Univ. Laval à Québec).

### OCE93505

#### Séminaire I

**Objectif :** Permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de présenter son projet de recherche (problématique, objectifs, hypothèses, méthodologie et échéancier).

**Contenu :** Cette activité comporte deux étapes : un texte écrit (50 %) et le séminaire (50 %). Au moins un mois avant le séminaire qui devra avoir lieu à la 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> session d'inscription, l'étudiante ou l'étudiant remet à son comité de thèse un texte écrit qui décrit son projet doctoral. Le comité de thèse fournit à l'étudiante ou à l'étudiant ses commentaires au moins deux semaines avant la tenue du séminaire. Tous les professeures et professeurs présents au séminaire peuvent évaluer la présentation orale et un membre du comité de thèse compile les notes. Un mois après le séminaire, l'étudiante ou l'étudiant doit déposer le texte final de son projet, approuvé par sa directrice ou son directeur de recherche, auprès du comité des programmes. L'étudiante ou l'étudiant doit réussir cette activité et aucune reprise n'est accordée.

### OCE94505

#### Séminaire II

**Objectif :** Permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de présenter les résultats préliminaires et de faire connaître l'état d'avancement de son projet de recherche.

**Contenu :** Ce séminaire se déroule devant au moins deux membres du comité de thèse ou d'encadrement incluant le directeur de thèse et, de préférence, avant la fin de la 7<sup>e</sup> session d'inscription. Cependant, le séminaire pourra être public. Le directeur de thèse et les membres présents du comité de thèse ou d'encadrement évaluent la présentation orale de l'étudiante ou de l'étudiant et l'un des membres collige les notes. L'étudiante ou l'étudiant doit réussir cette activité et aucune reprise n'est accordée.